

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR "MOTOBÉCANE" TYPE AV 68 Construit par "les Ateliers de la Motobécane"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBÉCANE. — **Type.** — AV 68 — **Genre.** — CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) — 1.

Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée formant réservoir à sa partie supérieure avant.

Fourche. — Télescopique.

Roues. — A rayons, munies de pneumatiques de 23×2.

Pédalier. — A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 18 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1 m. 15.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1 m. 74 - largeur 0 m. 69

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0 m. 14.

Poids du véhicule. — 44,500 kg.

3. - MOTEUR

Type — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 $\frac{3}{8}$ - Course 41,8 $\frac{3}{8}$ - Cylindrée 49,933 cm³.

Taux de compression. — 7,5.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — Contenance 5 litres. Fermé par un bouchon en matière plastique.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 6.000 t/m. Correspondant au couple maximum 3.500 t/m - Correspondant à la puissance maximum 6.000 t/m.

Echappement. — Un tube du type "TROMBLON" d'un diamètre croissant progressivement de 22 à 63 $\frac{3}{8}$ intérieur, de 250 $\frac{3}{8}$ de long. débouche dans un pot cylindrique de long. 220 $\frac{3}{8}$ et de diamètre intérieur 63 $\frac{3}{8}$, d'un volume égal à 01.600 environ. Le pot contient trois diaphragmes percés de trous et un tube également percé de trous délimitant 4 chambres de détente de volumes différents. La sortie est effectuée par un tube de 11 $\frac{3}{8}$ de diamètre intérieur et de 55 $\frac{3}{8}$ de long. Le volume total du dispositif d'échappement est de 11. environ.

Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions :

1° de l'Arrêté Ministériel du 3 août 1957 est inférieur à 78 db B (phones)

2° de l'Arrêté Ministériel du 21 mars 1961 est inférieur à 76 db A

Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER AR 13. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique MOVI, haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Un décompresseur est conjugué avec la poignée tournante droite, commandant les gaz.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/m.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne, par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14×7 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 54 dents solidaire du moyeu arrière de la bicyclette.

Dispositif de point mort. — Un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

La MOBYMATIC comporte un changement de vitesse automatique par poulie extensible commandée par billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort tendeur accroché au cadre.

Démultiplication de la courroie. — Petite vitesse : $\frac{205}{53,7} \times \frac{54}{11} = 18,74$

Grande vitesse : $\frac{205}{85} \times \frac{54}{11} = 11,8$

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 23 × 2 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,765 m.) au régime du moteur de 1.000 t/m., la vitesse atteinte est de : Petite vitesse : 5,65 km/h. - Grande vitesse : 9 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule, compte tenu du glissement de la courroie, ressortirait à 52 km/h. environ.

5. - SUSPENSION

Avant. - Fourche télescopique.

Arrière. - Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques à ressort.

6. - FREINAGE

Frein avant. - A tambour, avec segments intérieurs, \varnothing 90 %, commandé par un levier à main droite.

Frein arrière. - A tambour, avec segments intérieurs, \varnothing 100 %, commandé par un levier à main gauche.

Surface de freinage. - Avant : 28 cm² - Arrière : 32 cm².

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipement électrique. - Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne avant de 100 % de diamètre à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.

Catadioptre. - Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé par l'Administration sous le n° T.P.V. 316.

Antiparasitage. - Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé par la R.T.F. sous le n° RTF M. 53.

8. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur l'ailette supérieure droite de la culasse portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro du moteur, ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Services des Mines.

Le numéro du cyclomoteur est frappé sur la patte inférieure droite du cadre servant à la fixation moteur.

Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 68.000.000.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, les 4 et 15 Septembre 1961, que le véhicule n° 68.000.000 à moteur n° 3.156.396 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE Type **AV 68** satisfait aux dispositions des articles R 69 à R 73, R 104, R 188 et R 194 à R 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé
Enregistré sous le N° A.A. 453-61
A Paris, le 29 Septembre 1961
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(Signé : Héliot)

Vu :
Paris, le 29 Septembre 1961
L'Ingénieur des Mines,
(Signé : Fredy)

Paris, le 29 Septembre 1961
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
(Signé : Flageolet)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussignée, Madame VINCENT, représentant(e) dûment accréditée aux ateliers de la MOTOBECANE, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeur, certifie : a) que le véhicule :

| | |
|--|--|
| 1 Genre : Cyclomoteur | 6 Puissance administrative : |
| 2 Marque : Motobécane | 7 Carrosserie : |
| 3 Type : AV 68 | 8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : |
| 4 N° dans la série du type : cadre moteur | 9 Charge utile : |
| 5 Source d'énergie : Essence | 10 Poids à vide : |
| 5 bis Cylindrée (en cm ³) : 49,933 cm ³ 2 temps. | 11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : d'un ensemble : |

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le

pour être livré à

Fait à le

(Signature)

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".